



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

L'an **deux mil vingt-six, le neuf juillet**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY.

Procurations : M. Stéphane GAMBIER en faveur de M. Christian BEAUDOIN, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Michel BREQUIGNY, Mme Véronique CAREL en faveur de M. Guy PARIS, Mme Natasa MASSONI en faveur de Mme Delphine PHILIPPE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : M. Philippe AMPOULIE.

Monsieur le Maire excuse M. THOUROUDE qui est absent ce soir en raison du décès de sa sœur. L'ensemble du conseil municipal lui présente ses sincères condoléances et exprime sa compassion face à cette épreuve.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal et après vérification du quorum, demande l'approbation du compte rendu de la séance du 17 Juin 2026. Le compte rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 01 - Restaurant scolaire : fixation du tarif de la cantine
- 02 - Marché de travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire : choix des attributaires des 13 lots
- 03 - Décision modificative n°03/2026
- 04 - Questions diverses

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-061 : Restaurant scolaire : fixation du tarif de la cantine

Monsieur le Maire explique à ses collègues qu'il convient de fixer les tarifs de la cantine scolaire.

Il rappelle que les tarifs actuels s'élèvent à 3,60 euros pour les enfants et à 4,30 euros pour les adultes.

Considérant le décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 relatif aux dispositions réglementaires du livre V du Code de l'Education, notamment les articles R531-52 et R531-53 fixant les tarifs de la restauration scolaire,

Monsieur le Maire explique qu'en cette période de travaux, des efforts devront être fournis par les enseignants et les personnels de cantine. L'organisation habituelle sera chamboulée, par conséquent il propose de ne pas augmenter les tarifs de la cantine. La commune supportera seule l'augmentation de 1,32 % du prix de repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (par 18 Voix Pour) de maintenir à compter du 01 Septembre 2026 le tarif des repas à la cantine scolaire comme suit :

- repas enfant : 3,60 euros
- repas adulte : 4,30 euros

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-062 : Marché de travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire : choix des attributaires des 13 lots

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre du projet de réhabilitation thermique de l'école élémentaire, et suite à la finalisation du dossier de consultation d'entreprises, la commune a lancé le 20 Avril 2026 une procédure adaptée, en application des articles L.2123.1 et 2123-4 du code de la commande publique, avec une dévolution en 13 lots séparés.

Considérant que la date limite de remise des plis était fixée au 22 Mai 2026,
Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 Avril 2026 sur le profil d'acheteur de la commune par le biais de la plateforme marchespublics.eure.fr ainsi que dans un journal d'annonces légales
Considérant la phase de négociation
Vu le rapport d'analyses remis par la SHEMA, et l'avis de la commission « ad hoc » réunie le 07 Juillet 2026 qui propose de retenir les entreprises classées en 1ère position pour chaque lot.

Le coût total des travaux pour les 13 lots est arrêté à 2 503 712,78 € HT.

Il est à noter que le lot n°1 (désamiantage – déplombage) a déjà été attribué en amont de cette délibération en vertu de la délégation de signature faite à M. le Maire par son conseil municipal en date du 20 Mars 2026.

En conséquence, le coût d'objectif prévisionnel de cette opération (toutes dépenses intégrées) est arrêté à 3 613 402 € HT, soit 4 325 582 € TTC.

Monsieur le Maire explique qu'un travail très important a été fourni pour ce beau projet. Une réunion de concertation a eu lieu avec les DDEN, les enseignants et l'inspecteur d'académie. Les plans donnent entière satisfaction. Merci encore une fois à Grégory, Monsieur l'architecte Johnny CREVET, et José VAREA, pour leur implication et leur travail notamment sur le phasage et la communication avec les enseignants.

Après avoir entendu et délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 18 Voix Pour)

- **APPROUVE** la procédure adaptée avec une dévolution en 13 lots séparés ;
- **APPROUVE** l'attribution des 12 lots restants aux entreprises figurant sur le tableau ci-joint, le lot n°1 étant déjà attribué ;
- **APPROUVE** le coût total des travaux arrêté à 2 503 712,78 € HT pour les 13 lots ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, exécuter les marchés et à prendre toute décisions concernant l'exécution des modifications de contrats (avenants) et résiliation à venir.
- **PRECISE** que des crédits ont été prévus au budget mais qu'une DM sera nécessaire.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire.

Monsieur Langeard demande si le lapin a été enlevé. Monsieur le Maire explique qu'un devis de 8000 € a été reçu pour le déménagement du lapin. Vu le tarif, nous attendrons d'autres devis.

Le transport pour la piscine ne sera plus pris en charge par la communauté de communes.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-063 : Décision modificative n°03/2026

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

Section de fonctionnement :

Compte 65888 (Autres) :	- 497 702,00 euros
Compte 023 (Virement à la section d'investissement):	497 702,00 euros

Section d'investissement :

Dépenses :	
Compte 231 (opération n°71 : travaux école) :	497 702,00 euros

Recettes :	
Compte 021 (Virement de la section de fonctionnement) :	497 702,00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Fête de la musique : Sur les directives de la Préfecture, l'alcool a été interdit sur le domaine public.

Ce qui a entraîné un préjudice financier pour les associations et les commerçants.

Par conséquent, Monsieur le Maire a accordé la gratuité des droits de terrasse aux deux restaurateurs concernés.

Assemblée Générale du SCT Football : Remerciements pour la subvention ainsi qu'à Gregory pour le travail effectué. Remerciements également pour le terrain synthétique. Montée en 1ère division de l'équipe sénior.

Assemblée Générale du Basket Club : Nouveau bureau comprenant Madame Audrey POULAIN et Lisa HAUZAY. 37 licenciés pour peu d'investissement.

Association l'Air du Temps : Bilan de la foire à tout positif.

Médiathèque :

- Mercredi 15 juillet : P'tites Lectures - 10h00 à 11h00 - Tous publics - Entrée libre - Lecture à voix haute d'albums pour le public jeunesse
- Vendredi 17 juillet : Spectacle BOOKIWI - 16h30 - A partir de 2 ans - Sur réservation - Duo comique de clowns avec une valise pleine de livres à raconter
- Vendredi 24 juillet : Cinéma en plein air au Jardin Public - film : Le Robot Sauvage - 22h15 - Tous publics - Entrée libre - film familial d'animation sur un robot qui doit s'adapter à son environnement sauvage
- Mercredi 29 Juillet : Mini Concert devant la médiathèque - Artiste : Marine André - 18h30 - Tous publics - Sur réservation - Chanteuse normande pop aux textes acidulés et aux messages forts
- Mercredi 19 août : Bouquiner une Expression - 10h30 - A partir de 6 ans - Sur inscription - Deviner quelle expression correspond à quel mime, des lots sont à gagner
- Mercredi 26 août : P'tites Lectures - 10h00 à 11h00 - Tous publics - Entrée libre - Lecture à voix haute d'albums pour le public jeunesse

Samedi 29 août : Après-midi Jeux - 14h00 à 17h00 - Tous publics - Entrée libre - Mise à disposition des nouveaux et anciens jeux de la médiathèque et organisation de grandes parties collectives

Guichet unique éolien : Monsieur le Maire rappelle l'opposition des communes de Thiberville, le Planquay, Piencourt et La Chapelle-Hareng au projet d'implantation des éoliennes sur la commune de l'Hôtellerie. Le dossier d'évaluation environnementale devait être déposé fin décembre 2025. Cela a pris du retard. La société allemande responsable du projet n'a plus communiqué depuis longtemps. Toutefois, Monsieur le Président de la communauté de communes et l'ensemble des maires impactés ont été conviés à la préfecture du Calvados ce 10 Juillet 2026. Chacun tentera de faire valoir ses arguments en faveur de l'abandon du projet.

Fête Saint Taurin : Commémorations et feu d'artifice le 23 Août prochain.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Guy PARIS

Signature M. Philippe AMPOULIE.